Mission handicap

Pour une fonction publique inclusive, durable et conforme à vos obligations

La mission handicap accompagne votre collectivité ou votre établissement public dans la mise en œuvre d'une politique emploi et handicap structurée, conforme et opérationnelle. Elle vous aide à sécuriser vos obligations réglementaires tout en favorisant l'insertion, le maintien dans l'emploi et les parcours professionnels des agents ayant une problématique relative au handicap.
En appui de vos pratiques RH, elle agit à vos côtés comme un levier de prévention, d'expertise et de coordination, au service d'une collectivité plus inclusive et socialement responsable.

Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

Tout employeur public est tenu de garantir l'égalité d'accès à l'emploi, de prévenir toute forme de discrimination ainsi que la désinsertion professionnelle des agents en situation de handicap. Depuis 2019, la loi renforce ces exigences en imposant notamment la désignation d'un référent handicap au sein de chaque collectivité, quel que soit son effectif.
Dans un contexte marqué par des tensions sur l'emploi public et un allongement des carrières, la prise en compte du handicap constitue un enjeu majeur pour les politiques de gestion des ressources humaines.
À ce titre, le partenariat entre le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et le CDG30 constitue un levier stratégique et financier majeur. Il permet de mobiliser des dispositifs visant à sécuriser les trajectoires professionnelles individuelles des agents concernés et soutenir la mise en œuvre d'une politique RH inclusive égalitaire et qualitative.

Service proposé

Au sein du pôle santé et prévention, la mission handicap mobilise des expertises complémentaires pour assurer un accompagnement global aux collectivités et à leurs agents.

- Accompagner les référents handicap des collectivités dans la gestion des dossiers des agents en situation de handicap
- Informer et sensibiliser les collectivités sur les dispositifs et aides mobilisables existants notamment au travers du FIPHFP
- Animer le réseau des référents handicap
- Renforcer et structurer le partenariat avec les acteurs locaux du handicap et de l'emploi
- Intervenir auprès des élus, DGS, DRH, cadres et agents pour promouvoir une politique inclusive

Modalités de saisie

La mission handicap s'adresse aux collectivités et établissements publics affiliés au CDG30. Elle peut intervenir sur sollicitation de la collectivité, en articulation avec son référent handicap désigné et les partenaires concernés.

Vos contacts Pôle Santé & Prévention / Mission handicap
handicap@cdg30.fr